

LIVRET ADHÉRENT



**INTERNATIONAL COACHING
FEDERATION**

Empowering the world through coaching.

www.coachfederation.fr

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'International Coaching Federation.

Afin de vous accompagner dans le développement professionnel de votre activité et vous informer sur les avantages d'avoir rejoint notre fédération, nous avons conçu ce livret adhérent.

Une de nos priorités est de faire reconnaître la valeur de notre métier, de la marque, de la certification ICF, et donc, de tous nos coachs adhérents auprès des décideurs, des prescripteurs, des acteurs du changement et de tout notre environnement.

Vous souhaitant un bon cheminement à travers ce guide, et restant à l'écoute de vos suggestions pour le faire évoluer.

Au plaisir de vous lire et de vous rencontrer.

Bien sincèrement.

presidence.icf@coachingfederation.fr



Line GINI
Coach PCC
Présidente Elect 2022



Jean Pierre BABINOT
Coach PCC
Président 2020-2022

CONNAÎTRE ICF FRANCE

• Vocation et valeurs ICF France	4
• Organisation ICF France	5-10
• Vision – axes stratégiques	11
• Bénéfices adhérents	12-13
• ICF Monde en quelques chiffres	34
• RNCP – SIMACS – CINOV	50
• Code de déontologie	35
• Règlement intérieur ICF France	40
• Charte Workplace	44

RENFORCER MA CRÉDIBILITÉ

• Certification : avantages et processus	14-17
• Le référentiel de compétences ICF	15-16
• ACC, PCC, MCC dans le détail	47
• Reconnaissance du métier de coach	32
• Accéder à la formation continue	19
• ICF Synergie	20
• Choisir un coach ICF comme superviseur ou mentor	21

GAGNER EN VISIBILITÉ

• Utiliser le logo ICF	22
• Promouvoir mes formations et expertises	23
• Collaborer sur la plateforme Workplace	28

SAISIR LES OPPORTUNITÉS

• Participer aux rencontres nationales et régionales	24
• Rejoindre des groupes de pratique	25
• Bénéficier du dispositif Coaching Réciproque	27
• Utiliser la recherche et les supports d'information	
• Bénéficier d'avantages préférentiels	31
• Contribuer aux partenariats ICF France	32

Faire progresser en permanence l'art, la science et la pratique du coaching professionnel en France

Tel que le définit ICF, le coaching est la mise en place d'un **partenariat** avec les clients dans le cadre d'un processus de **réflexion** et de **créativité**, afin de les inciter à **optimiser leur potentiel** personnel et professionnel.

La **vocation d'ICF** est d'être au service de l'épanouissement de chacun : sa **mission principale** est de promouvoir et faire reconnaître le coaching professionnel partout dans le monde.

Nos actions :

- ▶ Soutenir le **développement de la profession** de coach pour permettre une évolution durable des organisations
- ▶ Faire **connaître le métier de coach** professionnel
- ▶ Préserver l'**intégrité de la profession**, notamment au travers de **standards** de compétences et de déontologie, validés par un **processus de certification** indépendant, reconnu mondialement par les institutions et les entreprises.

ICF souhaite être, sur le plan national et international, le partenaire incontournable de l'accompagnement **des transformations humaines, managériales et sociétales**.

LES VALEURS ICF

Nous nous engageons à faire preuve de **fiabilité, d'ouverture d'esprit, de respect et de cohérence**. Nous considérons que les membres de la communauté ICF sont responsables des valeurs suivantes :

PROFESSIONNALISME : Nous nous engageons à incarner un état d'esprit coaching au travers d'une qualité professionnelle qui comprend la responsabilité, le respect, l'intégrité, la compétence et l'excellence.

ÉQUITÉ : Nous nous engageons à utiliser un état d'esprit de coaching pour explorer et comprendre les besoins des autres afin que nous puissions à tout moment mettre en œuvre des processus équitables générateurs d'égalité pour tous.

COLLABORATION : Nous nous engageons à développer le lien social et le renforcement de la communauté du coaching.

HUMANITÉ : Nous nous engageons à faire preuve d'humanité, de gentillesse, de compassion et de respect envers les autres

Un réseau dynamique avec 13 antennes régionales

Née en 1995, ICF est la **première fédération mondiale** de coachs professionnels, avec plusieurs dizaines de milliers d'adhérents, dont une forte proportion de certifiés, répartis sur 149 pays.

Créée en 2001, **ICF France** s'est progressivement développée avec aujourd'hui plus de **1 100 membres** répartis en **12 antennes régionales en métropole** et **1** antenne dans **les Antilles**.

Au-delà de sa vocation internationale, ICF France s'appuie sur la **diversité des régions** afin de favoriser l'intégration du coaching professionnel comme levier de **développement des hommes et des organisations** : recherches sur le coaching, conférences, partenariats avec les entreprises, les associations, les écoles, les salons et évènements professionnels...

Les comités : le Comité de Professionnalisation subdivisé en **Certification, Supervision, Formation continue, Relations écoles, le Comité international, le Comité Déontologie et le Comité Evènements** ont pour vocation de pérenniser les fondements d'ICF; le **Conseil des Sages** est un **organe consultatif** (composé des past- présidents) qui veille au respect de la mission de la fédération.

Les autres comités Coaching & Sport, Digital / Intelligence Artificielle et Coaching, Coaching des Générations Futures sont des groupes de travail sur des projets de recherches thématiques, dont les travaux font l'objet de séminaires et de publications, après validation par le Conseil d'Administration.

VISION : 9 AXES STRATÉGIQUES DE 2011 À 2022

1. Développer la contribution sociétale d'ICF France
2. Ancrer la pratique de Recherche & Développement
3. Devenir partenaire de référence des systèmes éducatifs
4. Contribuer à la santé, l'hygiène et au bien-être
5. Accroître notoriété et abondance
6. Rayonner à l'international
7. Développer des partenariats
8. Créer un centre de ressources
9. Publier – Éditer – Diffuser

Des antennes régionales très actives



Née en 1995, ICF est la **première fédération mondiale** de coachs professionnels, avec plusieurs dizaines de milliers d'adhérents, dont une forte proportion de certifiés, répartis sur 149 pays.

Créée en 2001, **ICF France** s'est progressivement développée avec aujourd'hui plus de **1 200 membres** répartis en **12 antennes régionales** en métropole et 1 antenne dans les Antilles.

www.coachfederation.fr/antennes/

Au-delà de sa vocation internationale, ICF France s'appuie sur la **diversité des régions** afin de favoriser l'intégration du coaching professionnel comme levier **de développement des hommes et des organisations** : recherches sur le coaching, conférences, partenariats avec les entreprises, les associations, les écoles, les salons et évènements professionnels...

Les Comités

Les comités : comportent chacun plusieurs membres. Les Comités ont pour vocation de pérenniser les fondements d'ICF ; le **Conseil des Sages** constitué des anciens présidents ICF France est un **organe consultatif** qui veille au respect de la mission de la fédération.

www.coachfederation.fr/comites/



Sabine Jordan
Dassonville



Viviane
Strickfaden



DÉONTOLOGIE



Geoffrey
Auzou



Tanya
Podvrsan



ÉVÉNEMENTS



CONSEIL DES SAGES

Past-président·e·s ICF France

Les Comités

La Professionnalisation couvre des thèmes étendus, aussi ce sujet est-il représenté par trois comités : Certification, Supervision et Mentor Coaching, Formation Continue.



Anne de Solages



Sylvie Filipski



Irène Francisco Antunes

CERTIFICATION



Samia Klouche



Isabelle Noleau



Virginie Tesson



Emmanuel Dehee

SUPERVISION & MENTOR COACHING



Marie-France Fourrier



Véronique Kleck



Agnès Grisard



Céline Bartoli

FORMATION CONTINUE

PROFESSIONNALISATION

Les autres comités



Caroline
Desmazures

COACHING EN MILIEU SPORTIF



Edith
Coron

**DIGITAL / INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
ET COACHING**



Valérie
Soracchi

**COACHING DES
GÉNÉRATIONS FUTURES**



Le Conseil d'Administration

Les membres du CA sont bénévoles, élus pour trois ans en Assemblée Générale. Ils sont en interaction permanente avec les responsables des antennes et comités : ils composent ensemble la LEADERSHIPTEAM.

Line Gini
Présidente Elect /
Trésorière

Cathy Lemer
Vice-présidente

Benjamin Solomon
Secrétaire Général
/ EMEA

Jean-Pierre Babinot
Président

Florence Divet
Secrétaire adjointe /
Partenariats / EMEA

Laurence Fauquet
Trésorière adjointe

Edwige Giron-Fleckinger
Com /
Événementiel

Caroline Pinguet
Com / SIMACS

Véronique Rostas
Coordination LDST
/ EMEA

Sabine Kennedy
Com / EMEA /
International

Karine Guibert
Professionnalisation /
Partenariat coaching en
organisation

Claire Griffanti
Admin Workplace /
Relais Génération Future

Olivier Laval
Référent comités pro
Accueil adhérents

Alexandra Quillet
Réf. Communication

Vincent Dorfner
Référent équipe
webmaster

Cercle CA
2021-2022

ICF
France
Charter Chapter

www.coachfederation.fr/conseil-administration/

Notre vision 2017 – 2022 : les axes stratégiques

EXCELLER : Développer l'excellence du coaching à travers le partage, la formation, la supervision, le mentoring, la démarche qualité

CRÉER : Faire connaître les études et recherches ICF Global, créer, innover, contribuer à faire évoluer le métier de Coach Professionnel

S'ENGAGER : Favoriser l'engagement et la mobilisation des énergies, au sein d'ICF, au service des ambitions et des priorités

RAYONNER : Visibilité et communication, développer la connaissance du coaching : « *Un coach ICF dans chaque village* »

ADHÉRENTS	<ul style="list-style-type: none">▪ Attirer et fidéliser▪ Accompagner la professionnalisation et la certification (75% certifiés en 2022)▪ Développer la valeur de l'expérience ICF pour chaque adhérent▪ Favoriser l'engagement dans le développement d'ICF
ÉCOLES & FORMATEURS COACHING	<ul style="list-style-type: none">▪ ICFF partenaire des écoles de coaching professionnel & formateurs de coaches▪ Accompagner l'accréditation des programmes et l'offre de CCEU (Continuing Coaching Education Unit)▪ Créer de la valeur ensemble
PRESCRIPTEURS & CLIENTS	<ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner la connaissance du coaching professionnel, d'ICF et des coaches ICF▪ Créer de la valeur pour les clients
ÉTAT INSTITUTIONS PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner les évolutions de la professionnalisation, définir les normes de professionnalisme et qualité dans le coaching, favoriser le financement du coaching (OPCA)▪ ICFF partenaire des acteurs de l'écosystème, acteur des évolutions sociétales, écologiques, générations futures...

Vos bénéfices

Adhérer à ICF, c'est rejoindre une communauté de coachs professionnels impliqués et solidaires, et bénéficier de nombreux avantages, qui contribuent à élargir votre réseau de contacts et développer votre activité professionnelle. Vos avantages sont détaillés dans les pages suivantes.

CRÉDIBILITÉ

- ▶ Vous pouvez utiliser le logo ICF, désormais connu et recherché par un nombre grandissant de clients et prescripteurs
- ▶ Vous pouvez accéder à l'un des trois niveaux de certification ACC, PCC ou MCC, certification recherchée voire dans certains cas exigée par un nombre grandissant de clients et prescripteurs
- ▶ Vous accédez à une formation continue et gagnez des CCEU* en assistant aux événements, aux formations virtuelles ou en prenant part aux communautés de pratique ICF
- ▶ Vous pouvez être supervisé par des coachs certifiés et/ou reconnus

VISIBILITÉ

- ▶ Votre profil figure sur l'annuaire des coachs professionnels, consulté par les clients et prescripteurs
- ▶ Par son code de déontologie, ses critères de sélection et ses compétences clés, ICF vous donne l'image de professionnels tenus par des normes d'excellence
- ▶ Vous avez la possibilité de promouvoir vos offres de formation en profitant de l'espace publicitaire dédié sur le site ICF
- ▶ Vous bénéficiez du fait que ICF et le coaching soient cités dans les articles de presse, valorisant ainsi la professionnalisation de notre métier
- ▶ Si vous avez publié des articles relatifs au coaching ou à la supervision et que ces textes soient conformes à notre déontologie : nous pouvons les relayer sur nos pages LinkedIn et Facebook ICF France (et toucher ainsi des milliers d'abonnés, dont des clients et prescripteurs)

Vos bénéfices

OPPORTUNITÉS

- ▶ Tarifs préférentiels sur :
 - l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle, conçue pour s'adapter au contenu et à l'exercice de vos activités de coaching et de formation professionnelle : Groupe Bac
 - la mutuelle complémentaire santé, que vous soyez salarié ou au régime TNS : Groupe Bac
 - le recouvrement et l'encaissement : AH3
 - un pack sécurité informatique et assistance aux utilisateurs : ICS
 - l'utilisation de Klaxoon, l'application conçue pour animer vos réunions, brainstormings et formations
 - l'utilisation de Zoom pour vos visioconférences et webinaires
 - et beaucoup d'autres avantages en cours de négociation
- ▶ Tarifs préférentiels sur les événements locaux, régionaux, nationaux : café coach, congrès, conférences, ateliers à thème... ce qui facilite votre accès à la professionnalisation et au développement de compétences
- ▶ Vous êtes en lien permanent avec une communauté de coaches dans différents pays : groupes de pairs, groupes de recherche et de réflexion...
- ▶ **Vous avez accès à Workplace, notre espace collaboratif fermé et réservé aux adhérents, où vous êtes libres de poser vos questions et échanger avec des centaines de coaches adhérents ICF**
- ▶ Vous obtenez du soutien dans vos démarches de professionnalisation et certification grâce à un réseau de correspondants professionnalisation et un Comité de Professionnalisation très actif et à votre écoute.
- ▶ Vous accédez à des supports téléchargeables gratuitement et êtes informés de l'actualité et des tendances du marché : Flash Info, résultats d'études menées sur le secteur, partage des réflexions issues des comités et commissions...
- ▶ Vous pouvez participer à la vie de votre antenne, rejoindre des groupes de pairs, échanges de pratiques, covision : en fonction de ce que les adhérents les plus actifs souhaitent mettre en place localement ; vous rencontrez des coaches proches de chez vous, qui partagent les mêmes valeurs que vous et le même niveau d'exigence.
- ▶ Vous pouvez enclencher vous-même la dynamique que vous désirez mettre en route en tant que bénévole.
- ▶ Vous accédez au programme Reciprocoach : pouvoir coacher et être coaché en français ou dans une autre langue, par un coach ICF qui peut même appartenir à un autre Chapter dans un autre pays !
- ▶ Vous profitez des partenariats ICF pour développer votre activité

La certification ICF, gage de qualité pour offrir un service d'exception à vos clients

Chaque membre ICF s'engage à :

- ▶ Proposer un coaching de qualité en respectant des standards professionnels élevés définis par l'association
- ▶ Respecter rigoureusement le code de déontologie ICF*
- ▶ Poursuivre sa formation professionnelle et continue
- ▶ Être supervisé au cours de son activité professionnelle

La certification ICF est une reconnaissance validant :

- ▶ La formation reçue
- ▶ L'expérience acquise
- ▶ La maîtrise des compétences du référentiel métier de coach

LA CERTIFICATION ICF

- Augmente votre crédibilité
- Assure à vos clients que vous êtes un coach professionnel et expérimenté, en activité
- Démontre votre recherche de hauts standards professionnels
- Montre votre adhésion à un solide code d'éthique
- Prouve un haut niveau de connaissances et d'expertises
- Symbolise votre engagement au maintien de votre développement professionnel
- Augmente l'intégrité et la reconnaissance de la profession de coaching au plan local, national et international



Les compétences clés du coach selon le référentiel ICF

Ces compétences sont destinées à faciliter la compréhension des techniques et approches mises en œuvre par la profession. C'est sur ces compétences que s'appuie l'examen de certification ICF.

www.coachfederation.fr/deontologie-referentiels **Voici le référentiel applicable depuis 2021.**

A - Fondation

1. Fait preuve d'éthique dans sa pratique
Comprend et applique de façon cohérente l'éthique et les normes du coaching.
2. Incarne un état d'esprit Coaching
Développe et maintient un état d'esprit ouvert, curieux, flexible et centré sur le client.

B - Co-créaliser la relation

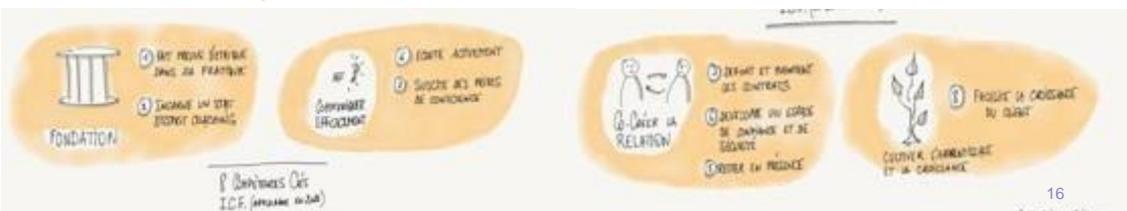
3. Définit et maintient les contrats
Est le partenaire du client et des parties prenantes pour définir des contrats clairs concernant la relation de coaching, le processus, les plans et les objectifs. Conclut des contrats pour l'ensemble du processus de coaching ainsi que pour chaque séance de coaching.
4. Développe un espace de confiance et de sécurité
Est en partenariat avec le client pour créer un climat de sécurité et de soutien, qui permette au client de s'exprimer librement. Maintient une relation de respect mutuel et de confiance.
5. Reste en présence
Est pleinement conscient et présent avec le client, en utilisant un style ouvert, flexible, ancré et confiant.

C - Communiquer efficacement

6. Écoute activement
Se concentre sur ce que le client dit et ne dit pas pour bien comprendre ce qui est communiqué dans le contexte des systèmes clients et pour soutenir l'expression du client
7. Suscite des prises de conscience
Facilite les prises de conscience et l'apprentissage du client en utilisant des outils et des techniques tels que le questionnement puissant, le silence, la métaphore ou l'analogie.

D - Susciter l'apprentissage et la croissance

8. Facilite la croissance du client
Est en partenariat avec le client pour transformer les apprentissages et les découvertes en actions. Favorise l'autonomie du client dans le processus de coaching.



Le processus de certification

3 niveaux de certification selon l'expérience en coaching

www.coachfederation.fr/devenir-coach/certification-coaching/

ACC	PCC	MCC
Coach Associé Certifié	Coach Professionnel Certifié	Maître Coach Certifié
Une première étape accessible pour les coachs en exercice	Une reconnaissance de son parcours de coach pour les coachs confirmés	Une démarche au-delà des pratiques et techniques pour les coachs experts

Pour le parcours de formation initiale, il est possible d'avoir recours à des programmes de formation de différentes catégories :

- ▶ **Programmes accrédités ACTP** (Accredited Coach Training Program) : 125 h de formation, 10 h de mentor, encadrement certifié MCC, évaluation de fin de cursus
- ▶ **Programmes accrédités ACSTH** (Approved Coach Specific Trainings Hours) : 60 h minimum de formation + encadrement certifié ICF
- ▶ **Autres programmes non accrédités par ICF** : parcours libre de 60 h minimum de formation couvrant les 11 compétences

Retrouvez les processus détaillés en annexe.

Ces certifications sont à renouveler tous les 3 ans.

Précisions sur le mentor coaching : <https://coachfederation.org/mentor-coaching>

#tousporteursdelacertification

Retrouvez sur www.coachfederation.fr et sur Workplace les informations régulièrement mises à jour.

Le processus de certification

La certification est un sujet qui nous tient à cœur à l'ICF. La certification devient un des éléments clés pour choisir et référencer des coachs. Elle informe sur leur pratique professionnelle. Elle est un gage de professionnalisme et donc un élément clé dans la reconnaissance et la pérennité de notre métier auprès des entreprises, des autorités et de la société en général.

ICF Global propose un certain nombre de ressources sur la certification :

Sur le site www.coachfederation.org, avec aussi la possibilité de poser vos questions en direct grâce au Live Chat

Vous trouverez sur notre chaîne Youtube le webinar en français d'octobre 2018 et sur Workplace le support Acrobat utilisé.

<https://www.youtube.com/watch?v=xcn6yomjMDY>

ICF France se mobilise aussi pour proposer des espaces de soutien complémentaires, animés par des bénévoles :

Un-e **Correspondant-e Professionnalisation** à votre service dans chaque antenne régionale, proche de tous.

Les **Promotions Certification** : ne sont pas obligatoires pour vous certifier. C'est un soutien complémentaire pour celles et ceux qui sont prêts et ont besoin d'un coup de pouce en collectif pour enclencher la démarche. Chaque promotion est limitée à 12 participants pour permettre à chacun de prendre la parole, partager et repartir avec l'impulsion dont il/elle avait besoin. Chacun s'engage à être présent aux 3 sessions afin de soutenir le groupe et d'apporter sa contribution tout au long du cycle.

www.coachfederation.fr/devenir-coach/certification-coaching/



La **formation continue des coachs** soutient leur développement professionnel. Il s'agit de cours et séminaires qui enseignent :

- ▶ Les compétences/outils directement liés aux compétences de base de l'ICF,
- ▶ Le développement personnel de coach,
- ▶ Le développement de la pratique de coach,
- ▶ D'autres compétences et outils directement applicables au coaching.

Une **unité de formation continue des coachs** (CCEU) est une formation en présentiel d'une durée minimum de 60 minutes.

Ces CCEU sont utilisées pour le **renouvellement** de la certification ICF au cours de la période de 3 ans à savoir : 40 CCEU complétées dont 24 CCEU liées directement aux compétences de base ICF. Les CCEU restants peuvent être complétées dans les autres catégories.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CCEU



Compétences de base ICF

Formation aux compétences de coaching ou de l'éthique ou aux compétences techniques de coach.



Développement personnel

Développement de coach en tant que personne plutôt que coach.



Développement des affaires

Formation sur le marketing, la commercialisation, les finances, la technologie ou les compétences en affaires des coachs.



Autres compétences et outils

Formations qui concernent des compétences ou les outils, tels que la PNL ou les évaluations de personnalité, qui ne sont pas les compétences de coaching, mais qui peuvent être utiles dans le travail du coach.

Comment acquérir des CCEU ?

Lors de votre inscription à un atelier, un évènement ou un webinaire, ICF communique le nombre de CCEU correspondants.

Votre présence à ces manifestations valide l'acquisition de nombre de CCEU annoncés.

Pour les **webinaires**, les CCEU sont attribués sous réserve d'inscription préalable et présence effective. Vous avez la possibilité de revoir les interventions en replay.

ICF SYNERGIE

L'alliance de 7 pays francophones : Belgique - France - Luxembourg - Maroc - Québec – Suisse – Tunisie propose des webinaires offerts en français sur des thématiques liées au référentiel des compétences et qui délivrent des CCEUs. Ils sont annoncés dans la rubrique Événements du site www.coachfederation.fr

<https://m.facebook.com/ICF.Synergie/>

<https://www.linkedin.com/company/18018021/>

Les deux ambassadrices Synergie pour la France :



Sabine Delemer



Christine Laurent

ICF Synergie Webinaires
International Coach Federation L'alliance des coachs francophones

AGENDA 2021

27 janvier 2021 : Giorgjos Bouronikos "L'identification du mensonge en Coaching"		18 juin 2021 : Jimena Andino Dorato et Manuela Marquis "La compétence Interculturelle au service du Coaching"	
17 février 2021 : Jean-Luc Pening "Le Coaching de la Résilience"		15 septembre 2021 : Pascale Michelon "NEUROSCIENCES - Comment le Coaching change-t-il le Cerveau ?"	
17 mars 2021 : Laurence Thomas "Coacher en Pleine Conscience"		20 octobre 2021 : Line Gini "Éveiller les Extraordinaires capacités de l'Hypersensibilité"	
21 avril 2021 : Cécile Leburton "Booster son Leadership par et pour le Corps"		17 novembre 2021 : François Kainin "L'Accompagnement des équipes de projet de demain"	
19 mai 2021 : Jean-François Cousin "10 leçons et 10 conseils pratiques pour coacher magistralement, inspirés par 10 000 heures de coaching et autant d'erreurs !"		15 décembre 2021 : Nathalie Lévy "Le doute, meilleur ami ou ennemi du Coach ?"	

Les liens pour votre inscription se trouvent sur...



Retrouvez-nous le 3^{ème} mercredi du mois à 20h CET

Supervision & Mentoring

À chaque étape de leur cheminement en coaching, **les coachs cherchent toujours à s'améliorer**, autant du point de vue personnel, en approfondissant leur niveau de conscience et leur présence de coach, que professionnellement, concernant leurs compétences, leur éthique et leurs normes liées à la pratique du coaching.

La pratique de la supervision et /ou du mentoring tend à devenir un standard dans tous les pays où le coaching se développe, avec des approches qui peuvent être variées. Pour ICF France, la supervision individuelle ou collective s'impose depuis longtemps déjà comme une pratique incontournable du coach, et ceci tout au long de sa carrière. Elle est bénéfique aussi bien pour le coach que pour les clients, auxquels elle garantit une pratique du coaching déontologique et de qualité.

Spécifiquement pour la certification, ce sont **10 heures de mentoring sur le référentiel des 11 compétences** qui sont requises par ICF.

La liste des mentors figure sur www.coachfederation.org

Voir aussi : Les 3 comités professionnalisation

SUPERVISION ET MENTORING SELON ICF

- **La supervision de Coaching** est distincte du **mentoring de Coaching** dans le cadre de la certification.
 - Le «**Mentor Coaching**» se définit par le fait que le candidat à la certification est coaché sur ses compétences de coaching plutôt que sur le renforcement de sa pratique, son équilibre de vie, ou d'autres sujets non reliés au développement des compétences de coach d'un candidat à la certification.
- ✍ La «**Coaching Supervision**» est l'interaction qui se produit quand un coach rapporte périodiquement ses expériences de coaching auprès d'un superviseur de coaching, afin d'engager un dialogue réflexif et un apprentissage collaboratif pour le développement et le bénéfice du coach et de ses clients.

Supervision et Mentor Coaching



Pour ses membres, ICF permet de gagner immédiatement en visibilité

ICF représente :

- ▶ Une **réputation** et une **reconnaissance** solides au sein de la profession
- ▶ Une **crédibilité** auprès des médias et du grand public
- ▶ Une **présence** nationale forte grâce à ses antennes en région

Vos avantages :

- ▶ Vous pouvez utiliser en tant que membre votre badge **ICF** en signature sur vos communications et vos supports promotionnels : toutes les informations sont ici :
- ▶ <https://coachingfederation.org/member-badge-social-media-guide>
- ▶ Les coachs certifiés pourront aussi utiliser le badge ACC, PCC ou MCC
- ▶ Votre référencement dans **l'annuaire des coachs** ICF France www.coachfederation.fr/trouver-coach/ permettra aux particuliers et professionnels en recherche d'accompagnement d'accéder directement à votre profil : il constitue la vitrine de votre activité. **Prenez soin de renseigner votre profil précisément afin d'attirer l'attention des clients sur vos compétences, ajoutez vos informations de contact, une photo, votre logo, votre bio, vos centres d'intérêt, un lien vers votre site...**
www.coachfederation.fr/mon-compte/



Pour ses membres, ICF permet de gagner immédiatement en visibilité

ICF représente :

- ▶ Une **réputation** et une **reconnaissance** solides au sein de la profession
- ▶ Une **crédibilité** auprès des médias et du grand public
- ▶ Une **présence** nationale forte grâce à ses antennes en région

Vos avantages :

- ▶ Vous commercialisez un programme de formation accrédité par ICF Global (ACTP, ACSTH ou CCE) qui donne droit à des CCEU ? ICF France référence sur notre site **vos formations accréditées**



- ▶ Vous pouvez choisir de les **promouvoir** sur un module qui met en avant les formations accréditées : contactez publicite@coachfederation.fr



Pour accroître votre visibilité

- ▶ Vous avez la possibilité d'intervenir en tant qu'expert coach lors des évènements, des ateliers et webinaires organisés par ICF
- ▶ Vous pouvez pratiquer du **coaching pro-bono** (offert) grâce aux partenariats engagés par ICF : contactez votre antenne régionale.



Exemple : 70 Flash-coachings offerts par des bénévoles ICF à Deauville lors d'une manifestation qui a attiré 800 participants

- ▶ ICF est régulièrement cité dans des articles de presse à propos du coaching professionnel : relayez ces articles et faites ainsi rayonner notre métier encore davantage !

10.

Une forte culture coaching est synonyme d'organisations hautement performantes



- ▶ Vous avez publié des articles relatifs au coaching ou à la supervision et ces textes sont conformes à nos valeurs et notre déontologie ?
- ▶ nous pouvons les relayer sur nos pages [LinkedIn](#) et [Facebook](#) ICF France

Contactez communication@coachingfederation.fr

www.facebook.com/ICFFrance

www.linkedin.com/company/9247670



Chaque jour, des opportunités de rencontres, d'apprentissage et de perfectionnement

ICF propose tout au long de l'année des **événements** à tarifs préférentiels pour les adhérents : découverte de nouveaux outils, échange sur les thématiques d'actualité, formation à des pratiques spécifiques, rencontre des membres de la communauté...

Ces événements font régulièrement l'objet d'une **communication** sous forme de flash info, d'articles, de synthèses consultables ou téléchargeables gratuitement via le site ICF France.

Des rendez-vous annuels

- ▶ Forum de Printemps / Journée Professionnalisation : des journées à thème associant tables rondes, ateliers et présentations liées au coaching
- ▶ Coaching Week (en mai) : une semaine de rencontres et d'interventions d'experts du coaching dans votre région, sur le plan national et international et aussi par internet : webinaires, flash-coachings... Vous êtes certifié ? Alors vous pouvez vous aussi contribuer et animer ces événements !
- ▶ Des Conférences internationales partout dans le monde

Des événements à thèmes

- ▶ Selon l'actualité et les tendances du marché, des interventions ponctuelles sont proposées aux membres (ex. : professionnalisation du métier, coaching de génération future...).

Des animations régulières dans votre région

- ▶ Des moments de rencontres et d'échanges dans les régions
- ▶ Les membres peuvent participer, proposer et/ou animer des ateliers et conférences.



Groupes de pratique

Webinaires

En liaison avec la vision d'ICF France et ses axes de développement, des séances d'éducation virtuelle sont animées par des coachs francophones du monde entier. La liste des conférences proposées par ICF Synergie (date, thème et fiches intervenants) est accessible sur le site ICF France. Certaines sont en anglais.

Lors de la Coaching Week au mois de mai, ICF France organise aussi des webinaires sur les thèmes reliés à la professionnalisation.

Retrouvez les webinaires en français sur notre chaîne Youtube <https://www.youtube.com/user/ICFFRANCE/videos>

Café Coach

Lieu d'échanges, de prises de contact, le Café Coach est une façon conviviale de faire connaissance avec les coachs ICF et le coaching. La fréquence de ces Cafés Coach est définie par les antennes organisatrices et nécessitent une inscription préalable sur le site ICF.

Groupes de pairs

La vocation des groupes de pairs, qui se développent à travers les antennes régionales, est de favoriser de façon vivante les échanges de pratiques entre coachs sur des sujets spécifiques. Chaque antenne fixe la fréquence et le thème des rencontres.

Les réunions regroupent environ une dizaine de coachs adhérents.

Elles ont lieu une fois par mois et peuvent conduire à des productions formalisées par écrit concernant des cas pratiques. Les groupes de pairs ont la possibilité d'échanger avec des groupes de pairs de pays étrangers sur les mêmes sujets.

La plupart des Café Coachs et webinaires vous permet d'obtenir des CCEU



Coaching réciproque

Le programme ICF de **coaching réciproque** Peer Coaching offre aux adhérents ICF l'opportunité de coacher et de se faire coacher par des pairs partout dans le monde. C'est pour ICF une façon de soutenir l'engagement de ses membres vers leur propre développement professionnel et personnel.

La plate-forme* ICF **Réciprocoach** permet de vous inscrire à des «séries de coaching» (leadership, business, certification ICF...) moyennant une faible participation : vous bénéficiez d'un profil web et vous êtes mis en relation avec votre «coach» et votre «client». Chaque série comporte 5 à 6 séances de coaching, suivie d'un feed-back sur les échanges de pratique.

- ▶ Inscription sur www.coachingfederation.org
- ▶ Possibilité de sélectionner des échanges de coaching réciproques en anglais, français, allemand, italien, espagnol : idéal pour perfectionner votre niveau de coaching dans une langue étrangère !

PROFESSIONNALISATION DES COACHS

En coachant un autre coach, vous avez **l'opportunité** de :

- Faire partie d'une communauté mondiale de coachs francophones
- Relever le défi de coacher un autre coach
- Être confronté à des pratiques et à des formations différentes
- Apprendre sur de nouveaux outils
- Essayer des approches différentes et des nouvelles techniques
- Vous entraîner dans un espace sécurisé
- Vous faire coacher
- Travailler sur votre développement personnel et professionnel
- Comptabiliser vos heures de coaching clients
- Gagner en confiance
- Élargir votre réseau de coaching
- Sortir de l'isolement
- Rester dans la dynamique de la pratique
- Participer à des séries : spéciales accréditation, enregistrement des séances, série jeunes coachs, leadership coaching, business coaching...
- Développer votre pratique du coaching dans plusieurs pays

Workplace, votre plateforme collaborative



Lieu de partage, de mutualisation des ressources et contributions de tous nos membres avec de nombreux groupes :

- ▶ **Groupe ICF France** : tout adhérent à jour de sa cotisation est invité à signer la charte d'utilisation et rejoindre le groupe ouvert afin d'y publier librement sous réserve de respecter l'éthique et la déontologie ICF.
- ▶ **Groupe par antenne** : tout adhérent peut demander à rejoindre le groupe de son antenne régionale.
- ▶ **Groupes fermés** : réservés aux personnes constituant ces groupes. Pour plus d'information, contacter leurs administrateurs.
- ▶ Sur cet espace, chacun se doit de respecter les règles de bonne conduite : voir charte page
- ▶ Une difficulté d'accès ? Écrivez à workplace@coachfederation.fr



Une question, un doute à éclaircir, un succès à partager ? Des centaines de coaches professionnels échangent en toute liberté sur cette plateforme dont l'accès est réservé aux adhérents ICF.

Supports d'information

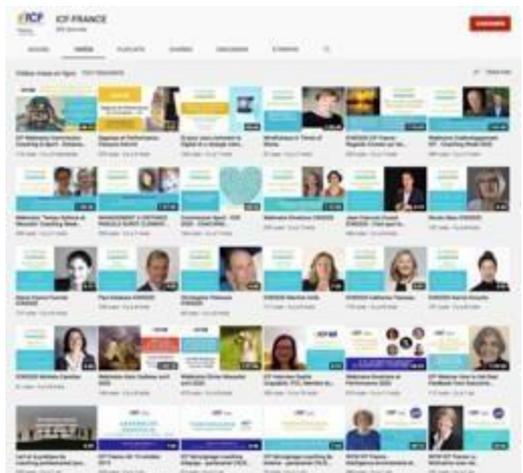
Sur le site ICF France et sur Workplace, vous avez la possibilité de consulter et de télécharger gratuitement différents types de supports :

- ▶ Compte-rendu des événements, téléconférences...
- ▶ Synthèses des travaux de réflexion des comités et des commissions
- ▶ Plaquette ICF et fiches thématiques
- ▶ Flash Info
- ▶ Des documents sont également remis ou transmis lors des ateliers de formation continue.



Certains webinaires et conférences sont également accessibles sur notre chaîne [YouTube ICF France](https://www.youtube.com/user/ICFFRANCE/videos) : abonnez-vous !

www.youtube.com/user/ICFFRANCE/videos



Études en accès gratuit ou tarif préférentiel

<https://coachingfederation.org/research>

Pour accéder aux ressources disponibles pour vous sur le site ICF www.coachfederation.org : saisissez votre identifiant et allez dans My Profile pour accéder à Research.

Étude mondiale 2020 : le résumé est accessible gratuitement pour les adhérents, et l'étude complète à prix préférentiel



Étude mondiale 2017 sur la notoriété d'ICF auprès des consommateurs

Dirigée par PwC Research, l'étude mondiale 2017 sur la notoriété d'ICF est la plus importante étude sur les consommateurs jamais menée. Le sondage a permis de recueillir 27 134 réponses dans 30 pays, auprès d'importantes populations de membres d'ICF.



Bâtir une culture de coaching avec des dirigeants de la génération Y

L'étude analyse la manière avec laquelle les personnes qui gèrent une équipe pour la première fois et les nouveaux dirigeants (pour une grande part de la génération Y) peuvent tirer avantage d'un partenariat avec un coach et d'une formation sur l'utilisation des compétences en coaching avec leurs collègues et leur équipe.



Avantages exclusifs



► Assurance RCPRO.

ICF France a négocié des conditions réservées aux adhérents ICFF avec la société d'assurance COVEA RISKS via le cabinet BOSC et COISSAC et vous propose à ce titre, de souscrire à une RC Pro, à un prix particulièrement attractif. Cette offre s'applique à toutes vos activités de coaching et de formation professionnelle (hors coaching sportif et live coaching).

Par exemple :

Pour un CA annuel compris entre 10 et 100 K€ : 150 € / an de cotisation

pour un CA annuel compris entre 100 et 200 K€ : 250 € / an de cotisation

pour un CA annuel compris entre 200 et 300 K€ : 350 € / an de cotisation

► Complémentaire Santé



Nous avons négocié avec le groupe BAC de très bonnes conditions pour obtenir une mutuelle régime complémentaire santé, que vous soyez salarié ou au régime TNS.

La cotisation liée au PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale = 3 377 €) est pour un adulte de 91,85 € mensuel (le taux est de 2,72 %) et un enfant de 50,65 € (le taux est de 1,5 %).

► Recouvrement, conseil financier et juridique



AH3 est un cabinet qui propose aux adhérents de bénéficier gratuitement de leurs conseils sur les sujets de facturation et de recouvrement client. L'offre proposée est centrée sur le recouvrement amiable, le suivi et l'accélération de l'encaissement des factures adressées aux clients one shot ou réguliers, la création de lien relationnel entre les services, le workflows établis avec les adhérents, avant ou après échéance. Avantage adhérent ICF : pas de frais de dossier, tarifs bonifiés.

► Sécurité informatique



ICS est un société d'informatique qui propose aux adhérents des solutions de sécurité informatique et de l'assistance aux utilisateurs. L'offre proposée est centrée sur le pack sécurité, sauvegarde, messagerie et assistance.

Partenariats

ICF a engagé des partenariats avec plusieurs entreprises et associations dont le but est de faire connaître le coaching et de proposer des accompagnements **bénévoles** à ces organisations. Cet engagement traduit aussi notre contribution sociétale.

En participant à ces opérations de partenariat, les coachs ont l'opportunité de :

- ▶ Coacher des professionnels de différents secteurs
- ▶ Animer des ateliers de coaching collectif
- ▶ Participer à des conférences proposées par des intervenants de renom
- ▶ Nouer des contacts avec des professionnels et des entreprises de différents secteurs d'activité
- ▶ Contribuer à faire connaître le coaching professionnel et développer la notoriété d'ICF

Quelques exemples de partenaires :



60 000 Rebonds accompagne les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel. Ce partenariat permet aussi d'organiser des événements en commun (exemple en 2017 pour la Coaching Week "le coaching pour mieux rebondir") et a un impact sociétal en contribuant à transformer le regard sur l'échec.



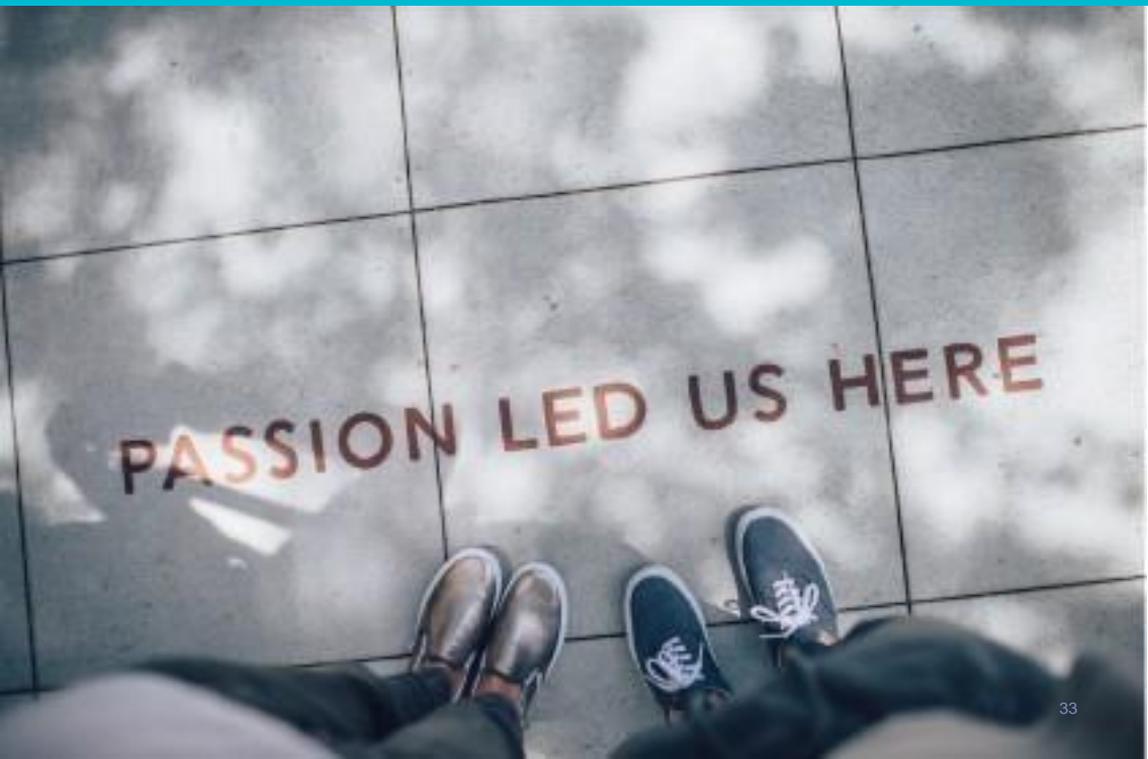
Cadremploi – Le Figaro avec l'opération DECLIC
Coaching et ateliers pour donner une nouvelle impulsion à sa vie professionnelle



APHP : coaching de personnel de santé

- ▶ **ICF CHIFFRES CLES**
- ▶ **CODE DE DÉONTOLOGIE – CODE OF ETHICS**
- ▶ **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
- ▶ **CHARTRE WORKPLACE**
- ▶ **PROCESSUS DE CERTIFICATION ICF**
- ▶ **RNCP**
- ▶ **SIMACS - CINOV**

ANNEXES



LA PREMIÈRE ASSOCIATION DE COACHS PROFESSIONNELS DANS LE MONDE

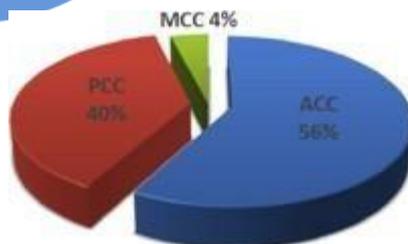
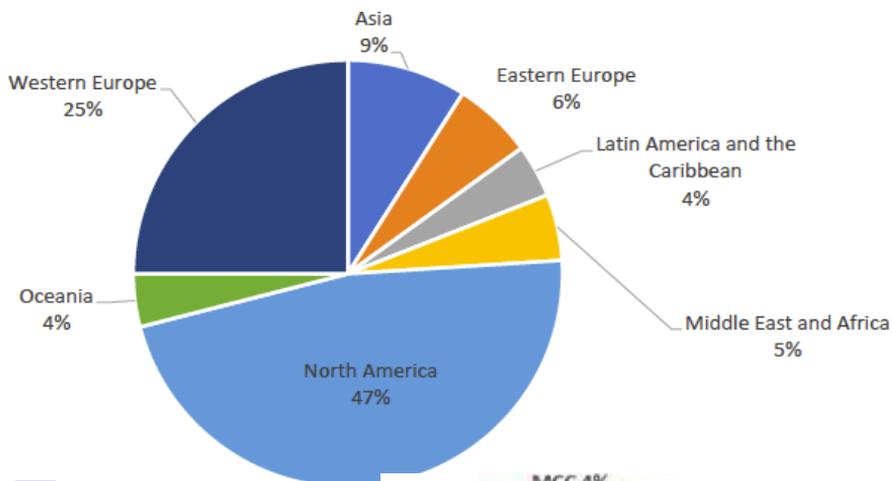
26 ans d'existence

+ 50 000 membres dans la communauté internationale ICF

156 pays

+ 41 00 certifiés

données Janvier 2022





CODE DE DÉONTOLOGIE ICF

Le code de déontologie ICF comprend cinq (5) parties principales.

1. INTRODUCTION
2. DEFINITIONS CLÉS
3. VALEURS FONDAMENTALES ET PRINCIPES ÉTHIQUES ICF
4. NORMES ÉTHIQUES
5. ENGAGEMENT

1. INTRODUCTION

Le Code de déontologie de l'ICF décrit les valeurs fondamentales de l'International Coach Federation (Valeurs fondamentales de l'ICF), ainsi que les principes éthiques et les normes de comportement éthique pour tous les professionnels de l'ICF (voir les définitions). Le respect de ces normes éthiques de comportement de l'ICF est la première des compétences clés de coaching de l'ICF (Compétences clés de l'ICF). Cela veut dire « *Fait preuve d'éthique dans sa pratique Définition : Comprend et applique de façon cohérente l'éthique et les normes du coaching.* »

Le code de déontologie de l'ICF sert à défendre l'intégrité de l'ICF et de la profession de coaching dans le monde entier en :

- Établissant des normes de conduite conformes aux valeurs fondamentales et aux principes éthiques de l'ICF
- Guidant la réflexion éthique, l'enseignement et la prise de décisions
- Déterminant et préservant les normes des coaches ICF à travers le processus de Contrôle de Conduite Éthique (*Ethical Conduct Review* ECR)
- Fournissant les bases de la formation à l'éthique de l'ICF dans les programmes accrédités par l'ICF

Le Code de déontologie de l'ICF s'applique lorsque les professionnels ICF font état de leur adhésion à l'ICF en tant que tels, dans tout type d'interaction liée au coaching. Et cela, quelle que soit la façon dont la relation de coaching (voir les définitions) a été établie. Ce Code énonce les obligations éthiques des professionnels ICF dans leurs différents rôles de coach, superviseur de coach, mentor coach, coach formateur ou en formation, ou qui exercent des fonctions de direction au sein de l'ICF, ainsi que le personnel de soutien (voir définitions).

Bien que le processus de Contrôle de Conduite Éthique (ECR) ne s'applique qu'aux professionnels ICF, comme l'Engagement déontologique, le personnel d'ICF s'engage également à se conduire de façon éthique et à respecter les valeurs fondamentales et principes éthiques qui sous-tendent ce Code de déontologie de l'ICF.

Travailler de façon éthique amène inévitablement les coaches ICF à faire face à des situations demandant de répondre à des questions imprévues, de résoudre un dilemme ou des problèmes.

Ce Code de déontologie vise à soutenir les professionnels tenus à son respect en les orientant vers l'ensemble de facteurs éthiques qu'il peut être nécessaire de prendre en compte, et en les aidant à identifier les différentes façons d'aborder le comportement éthique.

Les professionnels d'ICF qui s'engagent à respecter le Code de déontologie déploient tous leurs efforts pour être des individus éthiques, même si cela implique de prendre des décisions difficiles ou d'agir avec courage.

2. DÉFINITIONS CLÉS

- «Client» - la personne ou l'équipe / le groupe coaché, le coach mentoré ou supervisé, ou le coach ou étudiant en formation.
- «Coaching» - établir un partenariat avec les clients dans un processus créatif et stimulant qui les inspire pour leur permettre de maximiser leur potentiel personnel et professionnel.
- «Relation de coaching» : une relation établie par le professionnel ICF et le(s) client(s) / commanditaire (s) en vertu d'un accord ou d'un contrat définissant les responsabilités et les attentes de chaque partie.
- «Code» - Code de déontologie de l'ICF
- «Confidentialité» - protection de toute information obtenue lors de la mission de coaching, à moins que le consentement à la divulgation ne soit donné.
- «Conflit d'intérêts» - une situation dans laquelle un professionnel ICF est impliqué dans de multiples intérêts dans lesquels servir un intérêt pourrait aller à l'encontre ou être en conflit avec un autre. Cela peut être de nature financière, personnelle ou autre.
- «Égalité» - une situation dans laquelle toutes les personnes vivent l'expérience de l'inclusion, l'accès aux ressources et aux opportunités, sans distinction de race, origine ethnique, nationalité, couleur, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, âge, religion, statut d'immigré, handicap mental ou physique et tout autre critère de différenciation.
- « Professionnel ICF » - personnes qui déclarent leur statut de membre ou détenteur d'accréditation ICF, y compris, à titre d'exemple, coach, superviseur de coaches, coach mentor, formateur de coaches et étudiant en coaching.
- « Personnel ICF » - le personnel ICF recruté par la société de gestion, qui fournit des services professionnels de gestion et d'administration pour le compte d'ICF.
- «Coach interne» - une personne qui est employée dans une organisation et fournit du coaching à temps partiel ou à temps plein aux employés de cette organisation.
- «Commanditaire» - l'entité (y compris ses représentants) qui finance et / ou organise, ou définit les prestations de coaching qui doivent être fournis.
- « Fonction support » : toute personne travaillant avec un coach ICF
- «Égalité systémique» - égalité des sexes, égalité raciale et autres formes d'égalité institutionnalisées dans l'éthique, les valeurs fondamentales, les politiques, les structures et les cultures des communautés, des organisations, des nations et de la société.

3. VALEURS FONDAMENTALES ET PRINCIPES ÉTHIQUES ICF

Le Code de déontologie de l'ICF se base sur les valeurs fondamentales d'ICF [lien : [lien](#)] et les actions qui en découlent. Toutes les valeurs ont le même degré d'importance et se renforcent mutuellement. Ces valeurs sont ambitieuses et doivent servir à comprendre et interpréter les normes. Tous les professionnels ICF se doivent de mettre en avant et diffuser ces valeurs dans toutes leurs interactions.

4. NORMES ÉTHIQUES

Les normes éthiques qui suivent s'appliquent aux activités professionnelles de tout professionnel ICF :

Section I - Responsabilité vis à vis des clients

En tant que professionnel ICF :

1. J'explique et je m'assure que, avant ou lors de la première réunion, mes clients de coaching et mes commanditaire comprennent la nature et la valeur potentielle du coaching, la nature de la confidentialité et ses limites, les modalités financières et tout autre terme du contrat de coaching.
2. Je définis, avec mes clients et mes commanditaires, un accord / contrat portant sur les rôles, les responsabilités et les droits de toutes les parties concernées avant le début de la prestation de coaching.
3. J'observe les plus stricts niveaux de confidentialité avec toutes les parties, comme convenu ci-dessus. Je connais et accepte de respecter toutes les lois applicables en matière de données personnelles et communications.
4. Je comprends clairement la manière dont les informations sont échangées entre les parties concernées pendant les interactions de coaching.
5. Je comprends clairement, avec les clients et les commanditaires ou les parties prenantes, les conditions dans lesquelles les informations ne seront pas gardées confidentielles (par exemple, activité illégale, si prévu par la loi, suite à une ordonnance judiciaire ou à une assignation à comparaître valide; risque imminent ou potentiel de danger pour soi-même ou pour les autres, etc.). Si je crois raisonnablement que l'une des circonstances ci-dessus se produit, je pourrais devoir en informer les autorités compétentes.
6. En tant que coach interne, je gère les conflits d'intérêts, potentiels ou existants, avec mes clients et commanditaires par des accords de coaching et d'un dialogue continu comprenant la définition des rôles organisationnels, des responsabilités, des relations, des dossiers, la confidentialité et les autres exigences en matière de rapports.
7. J'entretiens, garde et détruis tous les dossiers, y compris les fichiers et communications électroniques créés au cours de mes interactions professionnelles, de manière à préserver la confidentialité, la sécurité et la vie privée en conformité avec les lois et accords en vigueur. De plus, je cherche à utiliser correctement les outils technologiques émergents et en développement qui sont utilisés dans les prestations de coaching (prestations de coaching assisté par la technologie) et à être conscient des différentes normes éthiques qui s'y rattachent.
8. Je demeure attentif aux signes d'un changement dans la prestation de coaching. Si tel est le cas, je modifie la prestation ou encourage le (s) client (s) / commanditaire (s) à rechercher un autre coach, un autre professionnel ou une autre ressource.
9. Je respecte le droit de toutes les parties de mettre fin à la relation de coaching à tout moment, quelle qu'en soit la raison, pendant le processus de coaching, sous réserve des dispositions du contrat.

10. Je suis sensible aux conséquences de la multiplicité des contrats et des relations avec le même client et le même commanditaire simultanément, afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts.

11. Je connais et je gère activement toute différence de pouvoir ou de statut entre le Client et moi-même qui pourrait être causée par des problèmes culturels, relationnels, psychologiques ou contextuels.

12. J'informe mes clients d'éventuelles indemnités et autres avantages dont je pourrais bénéficier pour avoir dirigé mes clients vers des tiers.

13. Je garantis une qualité constante du coaching, quel que soit le montant ou la forme de rémunération convenue.

Section II – Responsabilité vis-à-vis de la pratique du métier

En tant que professionnel ICF :

14. Je me conforme au Code de déontologie de l'ICF dans toutes mes interactions. Si je me rends compte que je commets une possible violation du code de déontologie ou si j'identifie un comportement contraire à l'éthique chez un autre professionnel ICF, je soulève respectueusement le problème avec les personnes concernées. Si cela ne suffit pas à résoudre le problème, j'en réfère à une autorité officielle (ICF Global, par exemple).

15. J'exige que tout le personnel des fonctions supports adhère au Code de déontologie de l'ICF.

16. Je m'engage à l'excellence par le biais d'actions de développement continu personnel, professionnel et éthique.

17. J'ai conscience de mes limites personnelles ou des circonstances susceptibles de me placer en conflit, d'interférer, ou d'altérer mes prestations ou mes relations professionnelles. Je solliciterai un soutien externe afin de déterminer les mesures à adopter. Si nécessaire, je rechercherai rapidement un appui professionnel pertinent, voire je suspendrai ou terminerai ma prestation de coaching.

18. Je résous tout conflit d'intérêts, existant ou potentiel, en abordant le problème avec les parties concernées, en recherchant l'assistance d'un professionnel, ou en suspendant temporairement ou définitivement la relation professionnelle.

19. Je respecte la vie privée des membres ICF et utilise les informations de contact du membre ICF (adresses e-mail, numéros de téléphone, etc.) uniquement après en avoir été autorisé(e) par ICF ou par le membre ICF concerné.

Section III – Responsabilité vis-à-vis du professionnalisme

En tant que professionnel ICF :

20. Je décris avec précision mes diplômes de coaching, mon niveau de compétence, mon expertise, mon expérience, ma formation et mes Certifications ICF.

21. Je fais des déclarations verbales et écrites exactes et précises sur ce que je propose en tant que professionnel ICF, ce qui est proposé par ICF, sur le coaching professionnel et la valeur potentielle du coaching.

22. Je communique et sensibilise ceux qui pourraient avoir besoin d'être informés des responsabilités éthiques définies par ce Code.

23. J'assume la responsabilité d'être conscient et de fixer des limites claires, appropriées et adaptées à la culture concernant les interactions, physiques ou autres.

24. Je n'ai pas de relation sexuelle ou sentimentale avec le (s) client (s) ou le (s) commanditaire (s). Je veillerai toujours à ce que le niveau d'intimité soit approprié pour la

relation de coaching. Je prendrai les mesures qui s'imposent pour résoudre le problème ou résilier l'engagement.

Section IV - Responsabilité vis-à-vis de la société

En tant que professionnel ICF :

25. J'évite toute discrimination en préservant l'équité et l'égalité dans toutes les activités et les opérations, tout en respectant les règles et les pratiques culturelles locales. Cela comprend, sans être limitatif, la discrimination fondée sur l'âge, la race, l'expression de genre, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale, un handicap ou statut militaire.

26. Je reconnais et respecte les contributions et la propriété intellectuelle d'autrui, réclamant uniquement la propriété de mes propres travaux. Je suis conscient que toute violation de cette règle pourrait m'exposer à un dédommagement demandé en justice par un tiers.

27. Je suis honnête et respecte les normes scientifiques reconnues, les directives applicables en la matière et les limites de ma compétence lorsque je conduis ou donne une communication sur une recherche.

28. Je suis conscient de l'influence que moi-même et mes clients exerçons sur la société. J'adhère à la philosophie «faire le bien» par opposition à «éviter le mal».

5. L'ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE DU PROFESSIONNEL ICF :

En tant que professionnel ICF, conformément aux règles du code de déontologie de l'ICF, je reconnais et accepte d'honorer mes obligations éthiques et juridiques envers mes clients, les commanditaires, mes collègues et envers le public en général.

En cas de violation d'une partie quelconque du Code de déontologie de l'ICF, j'accepte que l'ICF, à sa seule discrétion, puisse m'en tenir responsable. En outre, j'accepte que ma responsabilité envers l'ICF pour toute infraction puisse inclure des sanctions, telles qu'une obligation de formation complémentaire de coaching ou toute autre formation, ou bien la perte de mon statut de membre ICF et/ou de mes Certifications ICF.

Pour plus d'informations sur le processus de Contrôle de Conduite Ethique, ou pour les liens en cas de réclamation, veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous.

Adopté par le Conseil d'administration d'ICF Global en septembre 2019

© 2020 International Coaching Federation



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ICF FRANCE

I - Principes généraux

En conformité avec les statuts de l'association américaine ICF (appelée ICF Monde), le règlement intérieur a pour vocation des détails d'exécution des statuts de l'association ICF France : apparaissent entre parenthèses les articles des statuts auxquels il est fait référence (article 16)

La raison d'être d'ICF dans le Monde est de développer, soutenir et préserver l'intégrité du coaching. L'accès à ICF France est donc réservé aux personnes ayant une activité professionnelle directement liée au coaching (article 2).



II- Adhérents

Les membres ICF France sont également membres de l'association américaine ICF et s'engagent, par leur adhésion à respecter les codes de déontologie d'ICF Monde et d'ICF France ainsi qu'à soutenir la raison d'être de l'association (articles 5 et 7).

Un annuaire en ligne comporte la liste de tous les membres d'ICF France. Cet annuaire qui a fait l'objet d'un accord de la CNIL, est disponible sur le site web : www.coachfederation.fr

Les adhérents qui ne renouvellent pas leur adhésion restent visibles au maximum 2 mois après l'échéance de la cotisation due. (article 7)

III - Le Conseil d'Administration

Les dépôts de candidatures sont clos quatre semaines avant l'AGO.

Chaque personne désirant candidater au CA doit remplir les critères suivants :

- être à jour de ses cotisations (de l'année en cours et de l'année suivante à la date de l'AG)
- être certifié ICF ou être en cours de certification à la date de l'AG (dossier déposé et paiement effectué)
- avoir la disponibilité et la motivation pour s'investir dans l'association
- idéalement avoir démontré son implication notamment par des responsabilités au sein de l'association ou des contributions à des actions ponctuelles
- motiver sa candidature sur la base de ses compétences ou expertises propres

Les dossiers de candidature sont validés par le conseil d'administration sur la base de ces critères, avant communication aux membres.

Les candidats au CA sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas où le nombre des candidats élus serait supérieur au nombre des postes vacants dans le CA, l'intégration des nouveaux membres sera effective en respectant la règle du plus grand nombre de voix obtenues. (article 13)

À l'issue de l'AGO, le «Président Futur» de l'exercice antérieur devient Président en exercice.

Il fait alors procéder à l'élection des 5 autres membres du Bureau par les membres du CA à la majorité simple (article 8B)

Il fera procéder dans les 4 à 6 mois qui suivent, à l'élection du Président Futur qui lui succédera à la prochaine AGO.

Le Président sortant s'engage à fournir toutes informations relatives à l'exercice échu qui pourraient être utiles au nouveau Président.

Les membres sortants sont rééligibles une fois : ils peuvent présenter leur candidature à l'élection devant l'Assemblée Générale des adhérents afin de renouveler leur mandat. Cette procédure de réélection est autorisée dans la limite du tiers des postes ouverts à candidature (article 8A).

Toute démission d'un membre du CA doit être adressée par écrit au Président du CA un mois avant la date effective, notamment par e-mail. Elle devient effective après acceptation par ce dernier et après avoir été acté dans le procès-verbal du Conseil d'Administration suivant. Le membre partant peut être ensuite remplacé temporairement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le CA peut valablement délibérer par audioconférence ou visioconférence.

Le manquement des membres du CA à leurs obligations peut conduire à leur exclusion, sur décision du Conseil d'Administration (CA), après prise en compte des recommandations du Comité Déontologie et Éthique au travers de la procédure de saisine.

IV - Les antennes régionales

Les antennes régionales ont pour vocation de faciliter la communication et les échanges entre les membres d'une même région et d'organiser les événements et manifestations d'ICFF dans leur région, en lien avec la stratégie définie par le CA et les travaux des commissions & comités (article 8B).

La création ou modification de toute antenne fait l'objet d'un vote par le CA. Le CA nomme le Président de l'Antenne Régionale pour 2 ans renouvelable 1 an, 1 fois. L'équipe dirigeante de chaque Antenne comportera un ou deux membres ayant deux ans, par défaut un an, d'ancienneté à ICFF.

La mission de Président d'une antenne fait l'objet d'une candidature formelle auprès de CA, qui valide par l'envoi d'une lettre de mission précisant notamment :

- le mandat
- la durée
- les engagements de présence (leadership teams)
- l'engagement d'un équilibre budgétaire
- l'animation et l'organisation interne d'une antenne

Le Président d'une antenne ne peut être un membre du CA.

Il a pour responsabilité d'animer le réseau en accord avec le règlement intérieur d'ICF France et rend compte au CA. Il a toute liberté pour s'entourer d'un bureau et/ou de correspondants ou de chefs de projet. Le bureau d'antenne relève de sa responsabilité sous condition que chacun soit membre d'ICF France, à jour de cotisation.



V - Les Comités

À l'initiative du CA, des Comités peuvent être créés pour soutenir le fonctionnement de l'Association et de renforcer le métier de coach, comme par exemple :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------|
| • Le comité déontologie et éthique | Comité Partenariats |
| • Le comité des sages, | Comité Communication |
| • Le comité de professionnalisation | Comité International |

Le coordinateur de chaque comité est désigné par le CA sur la base d'une candidature formelle et reçoit une lettre de mission précisant son mandat, ses objectifs, ses engagements et l'organisation interne de son comité. Le coordinateur d'un comité ne peut être membre du CA.

Les membres qui rejoignent un comité sont des membres ICF France, à jour de leur cotisation que le coordinateur présélectionne sur candidature formelle et propose au CA pour validation. Chaque Comité comportera un ou deux membres ayant deux ans, par défaut un an, d'ancienneté à ICFF.

Chaque comité dispose au sein du CA d'un référent assurant la cohérence et le lien avec les priorités de l'association.

VI - Les Commissions

La vocation des Commissions est de conduire les activités R&D de l'Association. En contribution aux Axes Stratégiques, le CA met en place les Commissions dont les projets, le rôle, les modes de fonctionnement et la durée sont précisés dans leur Fiche de Mission. (article 8B)

Sur proposition de tout membre de l'association, ou à son initiative, le Conseil d'Administration peut décider de la création d'une commission pour mener à bien un projet ou investiguer un thème lié à la profession.

Le coordinateur de chaque commission est désigné par le CA sur la base d'une candidature formelle et reçoit une lettre de mission précisant son mandat, ses objectifs, ses engagements et l'organisation interne de sa commission. Le coordinateur d'une commission ne peut être membre du CA.

Les membres qui rejoignent une commission sont des membres ICF France, à jour de leur cotisation et reconnus pour leur expertise par rapport aux sujets traités. Il peut être fait appel de manière ponctuelle à des professionnels non-coachs, reconnus dans leur expertise : ils sont alors reconnus comme « contributeurs » non membres de la commission.

Le coordinateur de chaque commission communique un rapport au CA, 2 fois par an, sur les travaux effectués. Le Conseil d'Administration procède à la diffusion de ces rapports aux membres de l'association s'il y a lieu.

VII - Les groupes de pairs

Des groupes de pairs peuvent être créés par les membres d'ICFF d'une antenne régionale. Il est suggéré que ces groupes de pairs puissent être ouverts à des non-membres d'ICF France, étant entendu que la personne s'engage au départ à devenir membre d'ICF au-delà de trois mois maximum de participation ou à quitter le groupe de pairs. Chaque groupe de pairs a en son sein un référent ICFF, validé par le Président de l'antenne concernée. Ce référent veille en particulier au respect de la déontologie et de la convivialité au sein du groupe de pairs, dans l'esprit de l'article VIII ci-dessous.



VIII - Respect & Éthique

Les membres d'ICF France s'engagent à respecter précisément la charte de déontologie et d'éthique ICF et ICF France, pour que le fonctionnement de l'association soit un modèle de ce quela profession souhaite proposer à ses clients (article 2).

Dans le cadre du respect de ses membres et de ses invités, les Communications Commerciales Non sollicitées sont régies par la Politique Anti-Spam d'ICF et d'ICFF (voir sites web). En particulier :

- Les listes ICF ne doivent être en aucun cas utilisées pour prospector.
- Des coachs internes, responsables des Ressources Humaines ou de Département coaching dans des entreprises ou des Cabinets Conseils étant membres de l'association, il est absolument interdit aux membres de l'association ayant une activité de coach ou de consultant de prospector de la clientèle auprès des susnommés dans le cadre de l'association.
- Il est aussi formellement interdit de prospector auprès des « clients potentiels » qui sont invités à participer aux conférences, ateliers ou autres événements organisés par ICF France.

La violation de ces règles peut amener à l'exclusion.

Les manquements observés au code déontologique et aux règles d'éthique peuvent faire l'objet, de la part des membres d'ICF France, d'une procédure de saisine. Le Comité Déontologie examinera ces plaintes et transmettra ses conclusions pour décision au CA.

IX - Assemblées générales ordinaires (AGO) et élection des membres du CA (cf. statuts article 13)

Les AGO sont présidées par le Président du CA en exercice ou le Vice-Président en cas d'empêchement.

6 semaines avant l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président du CA invite les membres d'ICFF à déposer leur candidature aux postes du CA arrivant à terme.

Les dépôts de candidatures sont clos trois semaines avant l'AGO.

Les membres d'ICFF à jour de leur cotisation reçoivent l'invitation à l'AGO, la liste des candidatures au CA et le nombre de postes à pourvoir ainsi qu'un formulaire de pouvoir, 2 semaines avant l'AGO. Les membres empêchés peuvent donner pouvoir à un autre membre ou voter par correspondance en portant la mention « OUI » devant les candidats de leur choix (sans retenir plus de candidats que de postes à pourvoir). Les votes par correspondance sont envoyés par lettre recommandée à l'adresse indiquée au plus tard 5 jours avant la date de l'AGO (date de la poste faisant foi).

X - Perte de la qualité de membre (article 7)

La qualité de membre se perd pour non-respect de la déontologie, tant de l'ICF Monde que de l'ICF France, et non respect du règlement intérieur, sur décision du Conseil d'Administration.

Il est ici précisé que le Conseil d'Administration peut se saisir d'office ou être saisi par tout membre de l'association pour tout manquement à la déontologie.

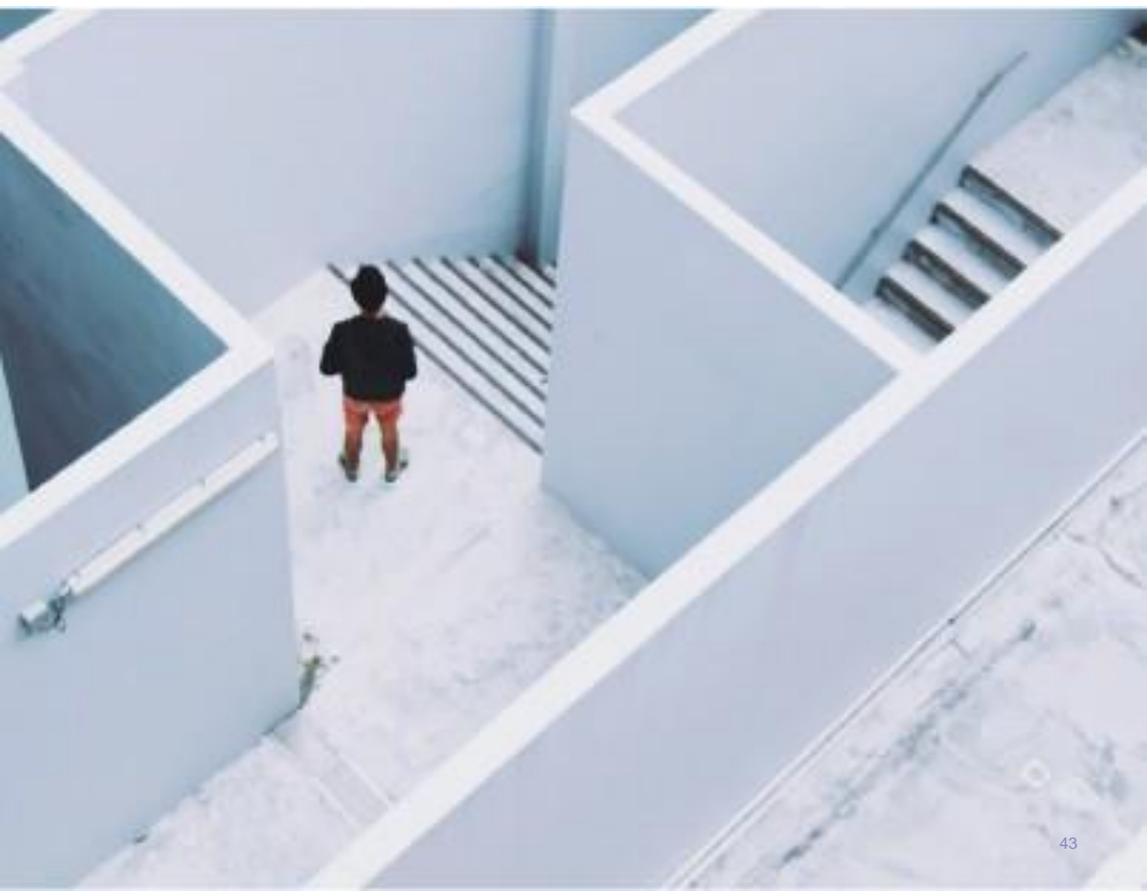
Le Conseil d'Administration recevra les deux parties avec la possibilité pour la personne mise en cause de se faire assister par un autre membre.

Le Conseil d'Administration statuera sur la perte du statut de membre de la personne incriminée.

XI - Date d'application (article 16)

Le présent règlement intérieur est proposé par le Conseil d'Administration d'ICF France et sera applicable dès son adoption, le cas échéant, à la prochaine Assemblée Générale, du jeudi 9 avril 2015.

Le ou La Président (e) ICF France



CHARTRE D'UTILISATION DE WORKPLACE ICF FRANCE

Workplace by Facebook (ci-après dénommé « Workplace ») est un environnement de partage où les adhérents, le Conseil d'Administration, les Antennes, la LDST, les Comités, les Commissions, les divers groupes de travail pourront communiquer et échanger des renseignements utiles et des informations qu'il partagent dans le cadre de la mission d'ICF France.

La présente charte ci-après dénommée la « Charte » vise à fournir aux utilisateurs les conditions d'utilisation d'un réseau social interne à ICF France ci-après le « Réseau ICF France »

1. MISE A DISPOSITION DE WORKPLACE

La Charte s'applique à l'ensemble des adhérents ICF France et à tout utilisateur ayant été expressément autorisé par ICF France à accéder au Réseau ICF France sur Workplace (ci-après "L'Utilisateur" ou pris collectivement « Les Utilisateurs").

Le Réseau ICF France est créé pour les adhérents d'ICF France et a pour seule vocation de leur offrir une plateforme d'informations et d'échanges de bonnes pratiques dans le cadre de la mission d'ICF France et non le partage d'activités commerciales en tant que coach. Notamment, l'échange de données personnelles, sans accord exprès de son propriétaire, autres que celles qui identifient les Utilisateurs sur le Réseau ICF France et pour le partage desquelles ils ont expressément donné leur accord par la signature de la Charte, n'est pas autorisé.

ICF France met à disposition des Utilisateurs un compte Workplace via leur adresse email professionnelle / bénévole d'ICF France ou personnel et se réserve le droit d'en restreindre ou d'en suspendre l'accès à tout moment. Les Utilisateurs reconnaissent par la signature de la Charte, autoriser ICF France à créer un compte Workplace à leur nom et à faire apparaître leurs données personnelles sur le Réseau ICF France.

2. PARTAGE DE VOS CONTENUS ET DE VOS INFORMATIONS

Chaque Utilisateur est responsable des informations et données partagées via Workplace. Il lui revient de gérer l'envoi de ses messages et de ses photos ou de tout autre élément qu'il publie. L'échange entre les Utilisateurs peut se faire via les différents groupes préexistants ou via les messages privés. De même, tout Utilisateur peut aimer, commenter ou partager un post rédigé par un autre Utilisateur.

Chaque Utilisateur est à même de créer un groupe et d'y inviter les personnes de son choix et qui sont adhérentes ICF France. Il lui revient alors de gérer les demandes d'accès, les invitations et les suppressions du groupe ainsi que son statut et les informations visibles par les Utilisateurs. Les échanges au sein de ce groupe doivent répondre aux exigences décrites dans la présente Charte. Tout Utilisateur souhaitant inviter une personne non-adhérente ICF France doit en demander l'autorisation auprès d'ICF France.

L'ensemble des fonctionnalités décrites ci-avant sont également disponibles via la version mobile de Workplace et le Work Chat permettant d'envoyer des messages privés.

3. RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

L'utilisation de Workplace doit s'effectuer dans le respect de chacun et d'ICF France, en excluant notamment :

- La tenue de propos ou tout contenu qui pourrait porter préjudice à ICF France ou à son image
- La publication de contenus pornographiques, incitant à la violence, à la haine etc...
- L'utilisation de Workplace à des fins illégales, malveillantes ou discriminatoires
- La tenue de propos ou tout contenu qui pourrait porter préjudice aux biens et aux personnes.

Workplace est un espace neutre de partage, aussi la tenue de propos portant sur la promotion ou la critique d'un parti politique, d'une religion, d'un syndicat ou d'un mouvement social de tout ordre est interdit.

Afin de garantir le respect de ces droits, des administrateurs par Antenne, Comité, Commission et Conseil d'Administration ICF France ont été nommés pour vérifier que les échanges entre les Utilisateurs répondent aux règles précisées dans la Charte. Ces Administrateurs pourront supprimer tous commentaires, groupes ou messages ne répondant pas aux exigences décrites dans la Charte.

4. SECURITE ET CONFIDENTIALITE

Chaque Utilisateur est informé des contraintes de confidentialité inhérentes aux communications et de la nécessité de vérifier, avant toute diffusion d'un message, l'habilitation des destinataires. Il est ainsi demandé à tout Utilisateur :

- De limiter les échanges d'informations confidentielles via Workplace
- De toujours vérifier les destinataires ou membres du groupe lors de la publication d'un message
- De ne pas donner accès à son compte Workplace à un autre adhérent non- Utilisateur ou à un autre Utilisateur ou à toute tierce personne

5. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

ICF France agit en tant que Responsable de Traitement et Workplace by Facebook en tant que Sous- traitant. Les destinataires des données sont limités aux Utilisateurs avec qui vous les avez partagées, aux agents habilités par Workplace et aux administrateurs ICF France.

Ces administrateurs ICF France n'ont pas accès aux messages privés. Néanmoins, et sur motif légitime avec accord du Conseil d'Administration ICF France, une demande pourra être effectuée auprès de Workplace pour avoir accès à ces données.

Chaque Utilisateur a la possibilité de gérer les informations personnelles le concernant par l'intermédiaire de son compte et de son historique personnel. Il peut ainsi librement décider des données qu'il souhaite partager et des destinataires de ses données. Seuls les noms, prénoms et intitulés de poste ne peuvent être modifiés directement par l'Utilisateur. Les données sont partagées sur la base du consentement de chaque Utilisateur qui l'a expressément exprimé en signant la Charte.

Les données sont conservées aussi longtemps que le compte existe ou jusqu'à ce qu'elles soient supprimées par l'Utilisateur. Lorsque les données sont supprimées par l'Utilisateur, celles-ci ne sont plus visibles par les administrateurs d'ICF France et les autres Utilisateurs mais restent conservées par Workplace pour une durée limitée de 105 jours (conformément aux normes SOC2 / SOC3 – ISO27001).

Conformément à la loi dite informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et au règlement 2016/679, chaque Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données ainsi qu'un droit à la portabilité. Il peut faire valoir ses droits en contactant le Correspondant Informatique et Liberté à l'adresse suivante : workplace@coachfederation.fr en particulier, si l'utilisateur souhaite supprimer son compte Workplace. Si la réponse apportée à sa demande ne lui convient pas, il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

6. RESPECT DE LA CHARTE

La Charte est annexée au règlement intérieur d'ICF France. Le non-respect de ses règles est susceptible de justifier la suspension immédiate de l'accès à Workplace, la suppression du compte de l'Utilisateur et/ou le lancement de procédures disciplinaires, réserve étant faite de tous autres droits et actions à l'encontre de l'Utilisateur que peuvent engager les tiers ou ICF France elle-même.

Signature de l'Utilisateur (prénom, nom), précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à :

Date :

ACC = Associate Certified Coach : pour le coach expérimenté

Vérifiez chacune des exigences pour déterminer quelle voie vous correspond.

Processus ACTP

❑ **Suivi d'un programme complet ACTP** (minimum 125 heures) accrédité ICF dans son intégralité. *Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l'attestation ACTP de l'école dans laquelle vous avez suivi le programme.*

❑ **100 heures (dont 75 payées)** d'expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

❑ **Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach. *Consultez des exemples de questions sur icf.to/ckasample.*

\$ Membres ICF : 100 USD
Non-membres : 300 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.



4 semaines

Processus ACSTH

❑ Au moins **60 heures de formation** de coaching en suivant un programme ACSTH ou une partie du programme ACTP. *Vérifiez si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l'attestation ACSTH de l'école dans laquelle vous avez suivi le programme.*

❑ **100 heures (dont 75 payées)** d'expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

❑ **10 heures de mentor coaching** à réaliser sur une période de 3 mois minimum avec un mentor coach certifié (ACC ayant renouvelé au moins une fois, PCC ou MCC)

❑ **Un enregistrement audio** d'une session de coaching et sa retranscription qui sont téléchargés au moment de l'application online

❑ **Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach.

\$ Membres ICF : 300 USD
Non-membres : 500 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.



14 semaines

Processus Portfolio

❑ **Au moins 60 heures de formation** de coaching appuyées par une documentation solide.

❑ **100 heures (dont 75 payées)** d'expérience de coaching auprès de 8 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 25 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*

❑ **10 heures** de mentor coaching à réaliser sur une période de 3 mois minimum avec un mentor coach certifié (ACC ayant renouvelé au moins une fois, PCC ou MCC)

❑ **Un enregistrement audio** d'une session de coaching et sa retranscription qui sont téléchargés au moment de l'application online

❑ **Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach.

\$ Membres ICF : 400 USD
Non-membres : 600 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.



14 semaines

PCC = Professional Coach : pour le coach confirmé

Vérifiez chacune des exigences pour déterminer quelle voie vous correspond.

Processus ACTP

- Suivi d'un programme complet ACTP** (minimum 125 heures) accrédité ICF dans son intégralité. Vérifiez *si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l'attestation ACTP de l'école dans laquelle vous avez suivi le programme.*
- 500 heures (dont 450 payées)** d'expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*
- Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach, sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une certification ACC

\$ Membres ICF : 300 USD
Non-membres : 500 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.

 4 semaines

Processus ACSTH

- Au moins **125 heures de formation** de coaching en suivant un programme ACSTH ou une partie du programme ACTP. Vérifiez *si votre programme est approuvé en vous rendant sur icf.to/tpss et fournir l'attestation ACSTH de l'école dans laquelle vous avez suivi le programme.*
- 500 heures (dont 450 payées)** d'expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*
- 10 heures de mentor coaching** à réaliser sur une période de 3 mois minimum avec un mentor coach certifié PCC ou MCC
- Deux enregistrements audio** de deux sessions de coaching et leur retranscription qui sont téléchargés au moment de l'application online
- Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach, sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une certification ACC

\$ Membres ICF : 575 USD
Non-membres : 775 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.

 14 semaines

Processus Portfolio

- Au moins **125 heures de formation** de coaching appuyées par une documentation solide.
- 500 heures (dont 450 payées)** d'expérience de coaching auprès de 25 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching. *Au moins 50 heures doivent avoir eu lieu dans les 18 mois de la demande de la certification.*
- 10 heures de mentor coaching** à réaliser sur une période de 3 mois minimum avec un mentor coach certifié PCC ou MCC
- Deux enregistrements audio** de deux sessions de coaching et leur retranscription qui sont téléchargés au moment de l'application online
- Score suffisant** obtenu au questionnaire CKA (QCM) d'évaluation des connaissances de coach, sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une certification ACC

\$ Membres ICF : 675 USD
Non-membres : 875 USD
Supplément demandé pour toute nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach.

 18 semaines

MCC = Master Certified Coach : pour le coach expert

Conditions d'obtention de la certification MCC

- Tout coach souhaitant obtenir une certification MCC doit au préalable avoir été certifié PCC.
- 200 heures de formation** de coaching.
- 10 heures de mentor coaching** par un coach MCC mentor.
- 2 500 heures (2 250 payées)** d'expérience de coaching auprès de 35 clients au minimum, comptabilisées à partir du début de la formation spécifique en coaching.
- Évaluation des performances** (deux enregistrements audio de sessions de coaching avec retranscriptions écrites).
- Score suffisant à l'évaluation des connaissances** de coach (sauf en cas de réussite antérieure à cette évaluation lors d'une demande de certification ACC ou PCC).

Consultez des exemples de questions sur [icf.to/ckasample](https://www.icf.to/ckasample).



Membres ICF : 575 USD
Non-membres : 775 USD
Supplément demandé pour chaque nouvelle représentation à l'évaluation des connaissances de coach ou à l'évaluation des performances.



18 semaines

La certification MCC a une validité de 3 ans au terme de laquelle elle peut être renouvelée. Son renouvellement requiert 40 CCEU et 10 heures de mentor coaching par un coach mentor.

Depuis 2016, le Ministère du travail reconnaît le métier de Coach Professionnel. Il s'agit d'un titre professionnel inscrit au R.N.C.P (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Afin de répondre aux exigences des nouvelles réformes sur la formation continue et surtout avec l'intention de faire reconnaître le coaching comme profession à part entière auprès de la CNCP, ICF France a décidé en juin 2014, lors de la journée sur la professionnalisation organisée par son Comité Professionnalisation, d'explorer la faisabilité du projet avec EMCC France.

L'équipe projet a traduit et élaboré des documents de comparaison des compétences de coaching entre ICF et EMCC telles qu'elles sont précisées dans les référentiels de compétences et déclinées dans nos programmes de formation respectifs (accrédités par ICF ou certifiés par EMCC).

Les résultats sont :

1. L'Appellation Coach Professionnel a été retenue

Le coach est un professionnel de l'accompagnement. Il intervient auprès d'un individu, d'un groupe, d'une structure. Il conviendrait de réserver les appellations plus longues lorsque le cadre d'intervention est restreint (coach sportif, coach individuel, coach d'entreprise...).

2. Pour les dossiers déjà déposés, le niveau de qualification le plus souvent retenu a été le niveau II (équivalent Licence ou fonction Agent de Maîtrise). Il revient à chaque organisme qui dépose un dossier de démontrer l'employabilité de ses stagiaires au niveau I (équivalent Master 2 ou fonction Cadre ou Dirigeant), s'il souhaite que son programme soit qualifié à ce niveau.

3. Le code NSF 315 a été retenu : Ressources humaines - Gestion du personnel - Gestion de l'emploi, le plus approprié.

4. Les codes ROME recommandés sont :

M1502 : Développement des ressources humaines

K1103 : Développement personnel et bien être de la personne (Pour la mise en place d'actions de coaching)

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise (pour la partie conduite du changement).

Les membres ICF ayant suivi une formation ACTP ou ACSTH enregistrée au RNCP peuvent donc à présent, et avec effet rétroactif, utiliser le titre de Coach Professionnel.

Syndicat Interprofessionnel des Métiers de l'Accompagnement, du Coaching et de la Supervision

Le sujet de la reconnaissance institutionnelle de notre métier en France a toujours été au cœur des préoccupations de notre Chapter. La **création d'un référentiel des compétences et activités du Coach Professionnel commun aux trois principales fédérations de Coaching** (ICF France, EMCC France, SF Coach) a été pris en considération par le ministère du travail (CNCP) pour définir les exigences de délivrance du Titre de Coach Professionnel sur le Niveau 6 (niveau 6 nomenclature Européenne).

Avec Synpaac et PSF, ce sont **cinq fédérations professionnelles qui se sont mobilisées pour la reconnaissance officielle** et la défense des métiers de l'accompagnement, du coaching et de la supervision. Le SIMACS a vu le jour le 27 mai 2019. Le CECORP les a rejoint en 2020.

Le coaching professionnel qui compte environ 30 ans d'existence n'est pas encore reconnu par l'État comme un métier à part entière mais il a tout de même su s'installer dans le paysage socio-économique français. Après avoir conquis ses lettres de noblesse dans les Comités de Direction des grands groupes français et internationaux, il convainc de sa pertinence comme vecteur de prospérité économique et sociale dans les PME, les TPE, les associations, les collectivités territoriales et, également, dans les administrations d'Etat. Il s'illustre par exemple avec l'Appel d'Offre interministériel lancé pour la première fois en 2020 par les services de l'Etat avec une enveloppe globale de 1,5 millions d'euros. Cette démarche **marque un enracinement durable et apprécié**.

Le coaching est de plus en plus plébiscité pour aider les collaborateurs à bâtir leurs solutions, générer de l'autonomie, une meilleure appréhension des changements que vivent leurs organisations, une meilleure anticipation des ruptures et des évolutions technologiques et paradigmatiques.

Pour améliorer la qualité et la sécurité des accompagnements, les associations recommandent fortement l'usage de la supervision pour les coachs, pratiquedéjà utilisée par de nombreux autres professionnels de l'accompagnement ou de la relation d'aide tels que les travailleurs sociaux, les personnels de santé ou encore les psychologues.

Le développement de tous ces dispositifs et pratiques, exigeants, techniques et complexes, confirme la nécessité d'en suivre les évolutions, **d'instaurer un dialogue pédagogique avec différentes instances** dont les Pouvoirs Publics et les médias, et d'informer clairement les clients potentiels sur leurs usages, intérêts et bénéfices. D'autre part, il s'agit de **protéger le métier de coach professionnel** (versus « coach autoproclamé », pratiqué parfois encore par des personnes sans formation spécifique ou sans qualification), et d'informer les générations futures sur la réalité des métiers, de défendre les intérêts de ses membres.

ICF France rejoint la branche professionnelle BETIC via l'adhésion du SIMACS au CINOV en octobre 2019.

Le Simacs est représenté au CA du Cinov, dans les 4 commissions fédérales (commission économique, commission sociale et formation, commission développement durable, commission formation)

Via le Cinov, le Simacs participe à la commission OPIIEC pour définir un référentiel de compétences et faire avancer la reconnaissance du métier de coach ; et accompagne la gestion des dossiers RNCP des écoles accréditées via France Compétences.

En régions, des correspondants des organisations membres du Simacs se déploient dans les instances Cinov.

* SIMACS : Syndicat Interprofessionnel des Métiers de l'Accompagnement, du Coaching et de la Supervision. Créé en mai 2019, il comprend ICF France, EMCC, SFCoach, PSF et le SynPAAC.

Signature de la convention le 31 octobre 2019





Cher adhérent,

Ce livret a été réalisé et mis à jour par les bénévoles actifs au sein de l'équipe COMMUNICATION. Il est amené à évoluer en fonction de l'évolution de l'actualité et de l'évolution d'ICF France.

Nous voulons aussi rester à votre écoute pour toutes suggestions et commentaires nous permettant de l'enrichir.

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Bien cordialement,

***L'équipe communication animée par
Alexandra Quillet et Sabine Kennedy***

communication@coachingfederation.fr



Remerciements aux bénévoles qui se sont succédés pour concevoir et améliorer ce document.